

PRESTATIONS CONVENTIONNEES

Honoraires des actes, prestations et diligences non soumis au tarif réglementé unique (article L. 444-1 du Code de commerce)
Hors débours ; droits et taxes y afférents

NATURE		COUT UNITAIRE HT	COUT UNITAIRE TTC
TOUS DOMAINES			
	1er rendez-vous de renseignement de mise au point ou de cadrage d'une (1) heure, quand il est question d'un acte soumis au tarif réglementé Les autres rendez-vous pourront donner lieu à la perception d'honoraires à titre à un taux horaire par heure :	Non facturé 208,34 €	 250,00 €
	Consultation écrite, recherches, documentation, analyse (par heure)	250,00 €	300,00 €
	Procuration sous seing privé	30,00 €	36,00 €
	Envoi d'une procuration dématérialisée avec certification électronique d'identité YOUSIGN	30,00 €	36,00 €
	Délibération, assemblée générale, délégation de pouvoirs, mandat par les associés pour une société en cours de formation	50,00 €	60,00 €
	Certification d'une signature sur tout document pour un dossier étranger à l'étude (par document) hors apostille	50,00 €	60,00 €
	Etablissement d'un Attestation de propriété sous seings privés avec demande d'état hypothécaire en dehors de tout dossier de l'étude (en sus de l'état hypothécaire)	150,00 €	180,00 €
	Procédure d'apostille devant la Cour d'appel	150,00 €	180,00 €
	Promesse de vente authentique entre particuliers	220,86 €	265,00 €
	Promesse de vente authentique entre professionnels	500,00 €	600,00 €
	Honoraires de Transaction	Sur devis mais minimum de 1.500,00 €	Sur devis mais minimum de 1.800,00 €
FAMILLE ET PATRIMOINE			
Famille			
	Etablissement d'un état Actif / Passif dans le cadre d'une requête en acceptation ou renonciation d'une succession (pour un majeur ou un mineur)	150,00 €	180,00 €
	Etablissement du dossier destiné au Tribunal judiciaire afin de vendre un bien par une personne protégée	100,00 €	120,00 €
	Etablissement d'un aperçu liquidatif préalable à un partage authentique dans le cadre d'un divorce (par projet au-delà du 2 ^{ème} non approuvé)	300,00 €	360,00 €
	Dépôt de pièces : d'un jugement suite à divorce ou suite à envoi en possession, ou pour donner suite à un changement de régime de matrimonial ou suite à un consentement à adoption	sur devis avec minimum de 600,00 €	sur devis avec un minimum de 720,00 €
	Avis de valeur vénale de tout bien immobilier établi par le service immobilier de l'étude	208,34 €	250,00 €
	Consultation patrimoniale bilan patrimonial avec remise d'un courrier écrit synthétisant les solutions préconisées et à mettre en œuvre avec propositions chiffrées	250 € de l'heure avec minimum de 750,00 €	300 € de l'heure avec minimum de 900,00 €
	Conseil à la rédaction de dispositions de dernières volontés par testament olographe et formalité d'enregistrement des dispositions de dernières volontés au FCDDV puis conservation des dispositions (par testament) avec débours d'inscription au FCDDV	Sur devis avec un minimum de 166,67 € pour un testament et 250,00 € pour un couple	Sur devis avec un minimum de 200,00 € soit 212,19€ avec le FCDDV pour une personne seule et 324,38 € avec

			le FCDDV pour un couple
	Conseil à la rédaction de dispositions de dernières volontés par testament olographe pour rédaction de clause bénéficiaire de contrat(s) d'assurance-vie et formalité d'enregistrement des dispositions de dernières volontés au FCDDV puis conservation des dispositions (par testament)	375,00 €	450,00 €

Succession

	Etablissement de rétablissement de communauté ou calcul de la créance de restitution : même taxation que l'émolument dû en matière de déclaration de succession sur la base de la première communauté reconstituée (qui s'ajoutera à l'émolument calculée conformément au tarif sur la déclaration de succession)	-	-
	Etablissement d'une convention de quasi-usufruit	1% de l'actif brut objet de la convention avec un minimum de 900,00 €	Soit 1,2% de l'actif brut ou un minimum de 1.080,00 €
	Etablissement d'un compte de répartition entre les héritiers des sommes issues d'une succession, en l'absence de partage authentique,	1.000,00 € de l'heure	1.200,00 € de l'heure
	Etablissement d'un aperçu liquidatif préalable à partage authentique de succession (par projet au-delà du 2 ^{ème} non approuvé)	300,00 €	360,00 €
	Assistance une succession chez un autre notaire	1 % de l'actif brut de la succession avec un minimum de 500,00 €	1,2 % de l'actif brut de la succession avec un minimum de 600,00 €
	Encaissement des loyers	6 % du montant des loyers encaissés	7,2 % du montant des loyers encaissés
	Règlement de factures ou trop perçu dans le cadre du règlement de la succession au-delà de 5 factures : à partir de la 6 ^o facture, forfait de cent cinquante euros (150,00 EUR) hors taxes + chaque facture donnera lieu à une facturation d'un montant de dix euros (10,00 EUR) hors taxes le tout dans la limite de l'actif disponible sur le compte de succession détenu à l'étude	150,00 € + 10€ par facture à partir de la 6 ^o	180,00 € + 12€ par facture à partir de la 6 ^o
	Formalité d'enregistrement de toute déclaration partielle de contrat(s) d'assurance vie relative aux primes versées imposables au titre de l'article 757B CGI, obtention du certificat fiscal	150,00 €	180,00 €
	Toute demande particulière auprès des banques ou organisme autre que celle établie pour connaître les actifs/passif de succession sera facturée (par exemple : demande de copie de relevés de compte, copie de chèque...etc), par demande	30,00 €	36,00 €
	Rassembler les pièces, constituer le dossier nécessaire pour formuler une requête à succession vacante auprès du Tribunal (à la charge de la personne intéressée)	500,00 €	600,00 €

ENTREPRISES ET COMMERCE

Sociétés

	Statuts de société civile sur devis selon complexité et temps de préparation avec un minimum de 1.800 € à demander (1000 € HT d'honoraires, 1.200 € TTC débours MSB 600 € comprenant JAL et GREFFE)	-	Minimum de 1.800,00 €
	Statuts de société commerciale sur devis selon complexité et temps de préparation avec un minimum de 2.400 € à demander (1.500 € HT d'honoraires, 1.800 € TTC)	-	Minimum de 2.400,00 €

	débours MSB 600 € comprenant JAL et GREFFE)		
	Pacte d'associés ou d'actionnaires, convention entre associés	300 € de l'heure	360,00 € de l'heure
	Cession de parts de société civile ou commerciale	1,5 % avec un minimum de 1.500,00 €	1,8 % avec un minimum de 1.800,00€
	Modifications statutaires avec un minimum de 500 euros hors taxes (Changement de siège social, gérant, nom, changement suite à modification répartition des parts, prorogation)	Sur devis avec un minimum de 500,00 €	Sur devis avec un minimum de 600,00 €
	Audit des statuts et modifications statutaires visant à améliorer la sécurité de la transmission (droit de vote en présence de parts ou actions démembrées, gérance et cogérance, convention de blocage des comptes courants, clause de répartition des bénéfices...)	Sur devis avec un minimum de 800,00 €	Sur devis avec un minimum de 960,00 €
	Modifications statutaires complexes (Opérations sur le capital, réduction, augmentation, fusion-absorption)	1,5% avec un minimum de 1.500,00 €	1,8 % avec un minimum de 1.800,00€
	Etablissement d'un pacte Dutreil sur devis avec un minimum de	Sur devis avec un minimum de 3.000,00 €	Sur devis avec un minimum de 3.600,00 €
	Cession de fonds de commerce, sur devis avec un minimum de	Sur devis avec un minimum de 1.500,00 €	Sur devis avec un minimum de 1.800,00 €
	Rédaction d'un bail commercial, sur devis avec un minimum de	Sur devis avec un minimum de 1.500,00 €	Sur devis avec un minimum de 1.800,00 €

NEGOCIATION IMMOBILIERE

	De 0 € à 50.000 €	8.5 % (avec un minimum de 1.200 €)	10.2 % (avec un minimum de 1.440 €)
	De 50.000 € à 90.000 €	Forfait 4.500 €	Forfait 5.400 €
	De 90.000 € à 140.000 €	5,5 %	6,6 %
	De 140.000 € à 200.000 €	5 % (minimum de 8.000 €)	6 % (minimum de 9.600 €)
	Au-delà de 200.000 €	4.50 % (minimum de 10.000 €)	5.40 % (minimum de 12.000 €)

La perception d'un honoraire doit faire l'objet d'une lettre de mission et d'une convention d'honoraires signée par les parties et le notaire.

TARIF REGLEMENTE

Parce que le notaire est officier public, qu'il assure une mission de service public, sa rémunération est strictement réglementée et fait l'objet d'un tarif fixé par la loi. Les clients ont donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente. Certaines matières ou certains actes échappent cependant à cette réglementation et sont librement rémunérés, ainsi qu'indiqué ci-avant.

Accès au tarif réglementé des Notaires de France : suivre le lien ci-après

<https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires>